

à l'attention de :

à Voiron le

02/04/2020

**DEVIS de formation : DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain
Formation du 14 septembre 2020 au 25 septembre 2021 (hors rattrapages)**

Cout horaire :

12 € Net de taxe

Unité d'intégration : le 12 et 13 juin 2020 de 7 à 14h

144 €

Frais de dossier :

50 €

MODULES ET UNITÉS CAPITALISABLES EN CENTRE	HEURES	COUT (net de taxe)	
UC 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	Acteurs institutionnels	3,5 H 42 €	
	Connaissance des publics	14 H 168 €	
	Gestion de projet	42 H 504 €	
	Histoire des disciplines	3,5 H 42 €	
	Informatique	28 H 336 €	
	Mobilité	3,5 H 42 €	
UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'ACTION	Analyse économique	7 H 84 €	
	Anglais	17,5 H 210 €	
	Communication	14 H 168 €	
	Présentation de la formation	3,5 H 42 €	
	Projet collectif organisation épreuve enduro	21 H 252 €	
	Statuts juridiques	7 H 84 €	
	Tourisme	3,5 H 42 €	
Vidéo	7 H 84 €		
UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN VTT	Anatomie / physiologie	35 H 420 €	
	Biomécanique	17,5 H 210 €	
	Démarche de formation	7 H 84 €	
	Démarche pédagogique	24,5 H 294 €	
	Didactique	7 H 84 €	
	Entraînement	14 H 168 €	
	Encadrement adultes / public particulier	3,5 H 42 €	
	Retour vidéo / suivi individuel	10,5 H 126 €	
	Séances pédagogiques entre stagiaires	14 H 168 €	
	Séances pédagogiques en club	28 H 336 €	
	Séances pédagogiques scolaires	38,5 H 462 €	
VTT descente	56 H 672 €		
UC 4 : ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE EN SÉCURITÉ	Evaluation formative	7 H 84 €	
	Aspects juridiques	7 H 84 €	
	Mécanique	28 H 336 €	
	Milieu de pratique	3,5 H 42 €	
	Orientation	35 H 420 €	
	Pratique VTT	24,5 H 294 €	
	Raid VTT	21 H 252 €	
	Rando montagne + gestion risque	14 H 168 €	
	Réglementation (ACM, EPI)	7 H 84 €	
	Règles de déplacement	3,5 H 42 €	
	sSecourisme	17,5 H 210 €	
	Trial	14 H 168 €	
	UC 4 blanc	7 H 84 €	
	VTTAE	10,5 H 126 €	
CERTIFICATIONS	Examen des UC 1 ET 2 : 23 septembre 2021 (forfait)	7 H 112 €	
	Examen de l'UC 3 : en structure de stage (forfait)	7 H 252 €	
	Examen de l'UC 4 : 24 et 25 septembre 2021 (forfait)	14 H 364 €	
Durée de la période de stage en entreprise : 560h minimum	TOTAL EN CENTRE	658 H	8 288 €

Hébergement/Restauration : A la charge du participant. Possibilité de louer une chambre et réserver des repas auprès de TSF : 04 76 67 04 05

Lieu de la formation : IFV - Campus de la Brunerie - 38500 Voiron et 2 semaines de formation sur la station des 2 Alpes pour l'encadrement de la descente

Horaires : 35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h30-17h

Matériel à prévoir : VTT polyvalent (semi-rigide, all moutain, enduro) avec pédales plates - VTT enduro ou DH si possible pour les 2 semaines en station. Votre équipement personnel (protections pour la DH, protection pluie, casque, gants, porte-carte...), un sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...), du matériel pédagogique personnel (chronomètre, plots...), un ordinateur portable si possible

 J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

Bon pour acceptation (signature)

PROGRAMME DE FORMATION - DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain



Campus de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
Code NAF/APE : 8559A
N° SIRET : 534 277 488 000 19

A l'attention de :

NOM PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

Enregistré sous le numéro 82380510238 auprès du préfet de la région Auvergne Rhone Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Intitulé de la formation :	Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Perfectionnement sportif, mention Vélo Tout Terrain	
Lieu de la formation :	Institut de formation du vélo - Campus de la Brunerie - 180 boulevard de Charavines - 38500 VOIRON	
Début de formation :	lundi 14 septembre 2020	
Fin de formation :	samedi 25 septembre 2021	
Heures de formation :	658	
Heures de stage :	630	
Effectif :	20 participants	
Nature et caractéristique des actions de formation :	Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances	
Objectif :	Valider le DEJEPS Perfectionnement sportif mention VTT permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité Vélo Tout Terrain dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge	
Public visé	Demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants. Bon niveau de VTT requis.	
Niveau de connaissances préalables nécessaire	<p>Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent</p> <p>Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et l'enseignement du Vélo Tout Terrain dont le VTT Descente et Enduro, daté de moins d'un an avant le début de formation.</p> <p>Etre titulaire d'une attestation de réussite au Test des Exigences Préalables organisé par la Fédération Française de Cyclisme</p> <p>Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo et effectuer la journée de positionnement</p>	
Horaires :	08h-30-12h / 13h30-17h soit 35 heures hebdomadaires	
Contenu de formation : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :		
UC 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	Acteurs institutionnels	3,5 H
	Connaissance des publics	14 H
	Gestion de projet	42 H
	Histoire des disciplines	3,5 H
	Informatique	28 H
	Mobilité	3,5 H
UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'ACTION	Analyse économique	7 H
	Anglais	17,5 H
	Communication	14 H
	Présentation de la formation	3,5 H
	Projet collectif organisation épreuve enduro	21 H
	Statuts juridiques	7 H
	Tourisme	3,5 H
	Vidéo	7 H
UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF VTT	Anatomie / physiologie	35 H
	Biomécanique	17,5 H
	Démarche de formation	7 H
	Démarche pédagogique	24,5 H
	Didactique	7 H
	Entraînement	14 H
	Encadrement adultes / public particulier	3,5 H
	Retour vidéo / suivi individuel	10,5 H
	Séances pédagogiques entre stagiaires	14 H
	Séances pédagogiques en club	28 H
	Séances pédagogiques scolaires	38,5 H
	VTT descente	56 H
UC 4 : ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE EN SÉCURITÉ	Evaluation formative	7 H
	Aspects juridiques	7 H
	Mécanique	28 H
	Milieu de pratique	3,5 H
	Orientation	35 H
	Pratique VTT	24,5 H
	Raid VTT	21 H
	Rando montagne + gestion risque	14 H
	Réglementation (ACM, EPI)	7 H
	Règles de déplacement	3,5 H
	Secourisme	17,5 H
	Trial	14 H
	UC 4 blanc	7 H
	VTTAE	10,5 H

PROGRAMME DE FORMATION - DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain

<p>Moyens, méthodes et supports pédagogiques :</p>	<p>Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 560h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.</p> <p>Les moyens pédagogiques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cours théoriques en salle et en extérieur - cours techniques - mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives - mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives - ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique - mise en situation pédagogique en alternance dans une structure d'encadrement VTT (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage) - rapport de stage - Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires - Utilisation de vidéos - Utilisation de la plateforme collaborative Classroom
<p>Qualité du responsable pédagogique et des formateurs :</p>	<p>Responsable pédagogique : Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université.</p> <p>Formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012 • Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT • Florian BOUTEILLER : BJEPS VTT et spécialiste des RAID VTT • Kévin GAUTIER, BEESAC, formateur pédagogie et technique • Julie BOURDAIS, Licence Sciences de l'Education, C2I, formatrice Informatique et Communication • Et plus d'une vingtaine d'intervenants selon leur spécialité
<p>Adaptations pédagogiques prévues :</p>	<p>Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s), Ces allègements sont proposés lors d'un positionnement réalisé à l'aide d'entretien physique ou téléphonique et/ou de tests.</p>
<p>Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats</p>	<p>L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.</p> <p>Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir.</p> <p>Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.</p>
<p>Evaluation de la formation : 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain :</p>	
<p>1. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation) : UC 1 et 2</p>	<p>Le (la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'évaluation à l'Organisme de Formation un document écrit personnel de 20 pages retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ du VTT assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le (la) candidat(e) pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Durée totale de l'épreuve : 50 minutes maximum.</p>
<p>2. EPREUVE N° 2 (en structure de stage) : UC 3</p>	<p>L'épreuve se déroule en structure d'alternance. Elle se compose d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien. Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier de 20 pages maximum relatant un cycle de 8 séances minimum avec un public d'au moins 4 pratiquants de + de 12 ans d'un niveau confirmé en VTT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une séance d'entraînement ou de perfectionnement technique : Cette épreuve est établie à partir de la conduite d'un cycle de perfectionnement sur un minimum de 8 séances. L'épreuve peut être organisée à partir de la 4ème séance du cycle. Le candidat conduit cette séance de VTT pendant une durée de une à deux heures auprès d'un public d'au moins 4 pratiquants, de plus de 12 ans, d'un niveau confirmé en VTT. - Un entretien avec le jury de 45 minutes maximum : 15 minutes maximum au cours desquelles le candidat analyse et évalue sa séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques, ainsi que la pertinence de cette séance au sein d'u cycle d'entraînement ou de perfectionnement technique. 30 minutes au maximum au cours desquelles les évaluateurs échangent avec le candidat sur son projet d'entraînement ou de perfectionnement technique à partir du document susmentionné et d'une séquence vidéo de 1 minute réalisée par le candidat au cours d'une des séances du cycle lui permettant de faire une analyse technique et biomécanique de l'un des pratiquants encadrés.

PROGRAMME DE FORMATION - DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain

3. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation) : UC 4 -1	Encadrement de séance VTT enduro en sécurité de une heure à une heure trente d'encadrement. Les temps de transport ne sont pas inclus dans la séance. L'épreuve se déroule sur un itinéraire enduro de niveau rouge ou équivalent selon les normes de classification technique fédérale. Le public pédagogique ne peut pas être constitué par les candidats eux-mêmes.
4. EPREUVE N° 4 (en organisme de formation) : UC 4 -2	Démonstration de trial comprenant deux zones de maniabilité de niveau minimales selon le règlement open free de la FFC (idem TRJV). Démonstration chronométrée sur une piste de VTT de descente de niveau bleu ou rouge sans saut obligatoire, étalonnée par un ouvrier. Deux ouvriers sont nommés par le directeur technique national du cyclisme ou du cyclotourisme dont un sur proposition du représentant des professionnels de l'activité VTT, pour réaliser le temps de référence sur la démonstration de descente, compris entre 1minute trente et 3 minutes. Le temps du meilleur de ces deux ouvriers est retenu comme temps de référence.
Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation	Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit les 4 UC, le diplôme du DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.
Accessibilité aux personnes handicapées	Les locaux pour la formation théorique répondent aux critères des ERP. Des adaptations pédagogiques peuvent être proposées aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier les possibilités, contacter la référente Handicap de l'Institut de Formation du Vélo : Julie BOURDAIS - julie@formation-velo.com
Contact :	Julie BOURDAIS - julie@formation-velo.com - 09 86 57 88 23

Taux de réussite à l'examen :	Inconnu à ce jour - Première session de formation en 2019 - 2020
Taux d'insertion dans l'emploi :	Inconnu à ce jour concernant le DEJEPS VTT. Une enquête métier sur les professionnels de l'encadrement du cyclisme est disponible ici : http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/mieux-connaître-cyclisme-2019

Bon pour acceptation Nom : Prénom : Signature :	Pour l'organisme de formation Bertrand RABATEL, directeur et responsable pédagogique  <p>IFV Institut de Formation du Vélo 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z info@formation-velo.com</p>
--	--